

Les Échos Lauranais

NOVEMBRE
2015



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO

Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre, à Paris, une offensive terroriste a provoqué la mort de 130 innocents, tués au hasard, calmement, méthodiquement, presque professionnellement et des centaines de blessés. Et il ne s'agit là que d'un bilan provisoire...

Le Gouvernement a décrété l'Etat d'urgence sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure a ensuite été prorogée de 3 mois par le Parlement.

Le peuple de France, admirable de dignité, fait bloc. Il sait que la menace n'a jamais été aussi élevée. De leur côté, les services de protection et de secours se sont comportés magnifiquement tout au long de l'événement.

Les valeurs qui caractérisent notre République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité comme la Laïcité, sont des idées qui révoltent ces fous sanguinaires qui prétendent agir au nom d'un dieu. Certes, ils ne sont pas les premiers dans l'histoire à le faire. On a crucifié, brûlé, décapité bien avant eux. Mais toujours, ces faux prophètes ont perdu le combat et la cause qu'ils disaient servir en a été durablement affaiblie.

Après la sidération, la colère, la révolte, on a pu constater partout une furieuse envie de continuer à vivre ensemble et debout. Du monde entier, des témoignages nous parviennent qui prouvent qu'au-delà de nos frontières, les peuples nous aiment et nous apprécient, que nous ne sommes pas seuls. Ce doit être là une grande leçon pour notre peuple qui, trop souvent à mon avis, a tendance à se flageller, à se déprécier.

Les structures internationales semblent aujourd'hui s'accorder sur une riposte commune. Enfin !

Presque dans son entier, le monde politique français, avec sang-froid, mesure et esprit de concorde a apporté son soutien à la défense de la République. C'est ce qu'attendent les français.

Une minute de recueillement a été organisée, le lundi 16 novembre à midi, dans toutes les communes de France à la mémoire des victimes des attentats.

À Laure, symboliquement, cette manifestation s'est déroulée à l'école, en présence des jeunes élèves qui avaient affiché leurs dessins réalisés en hommage aux victimes, de leurs maîtres et de la population qui avait été conviée par un message sono. Après les propos d'explication et la minute de silence, les participants ont entonné la Marseillaise.

Par ailleurs, le préfet de l'Aude a réuni les maires du département pour leur rappeler leur responsabilité en matière de sécurité publique et leur faire part de nouvelles dispositions mises en place.

La démocratie doit être plus forte que la terreur. Nous sommes tous Paris.

Jean Loubat, Maire de Laure

■ DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE ■

Le 25 novembre, chacun le sait, c'est la Sainte Catherine. Et « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine ». Alors, dans le cadre de l'opération « un arbre pour le climat », les enfants de l'école ont planté un saule pleureur dans la cour de



l'école primaire. Après les discours qui ont rappelé l'importance de l'engagement citoyen dans la lutte contre le réchauffement climatique, chaque enfant a pelleté un peu de terre et l'a déposée au pied de l'arbre. Merci au personnel des services techniques qui a tout préparé et à la Mairie qui nous a offert ce bel arbre.

A venir : La grande tombola de Noël au profit de la coopérative scolaire débutera d'ici la fin du mois de novembre. Le premier lot sera un bon d'achat de 200 €, dans le magasin de votre choix ! Les tickets, en vente au prix de 2 € l'unité, seront disponibles auprès des enfants de l'école de Laure et chez les commerçants volontaires. Nous vous rappelons que le tirage de la tombola aura lieu lors de la vente de fleurs et de compositions florales réalisées par les élèves de maternelle le mercredi 16 décembre au matin, sur la place du Ravelin. A cette occasion, nous vous attendons nombreux !

De son côté, le maire a souhaité ajouter un autre symbole à cette mise en terre en cet endroit si particulier qu'est la cour d'une école. A cet effet, il a rappelé que dans quelques jours, le 9 décembre, nous commémorerions le 110 anniversaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État. Ce jour-là, notre République est devenue laïque. La loi précise que, chaque citoyen, sans distinction d'origine ou de condition, est libre de pratiquer la religion de son choix, ou de n'en pratiquer aucune, à la seule condition que la manifestation de cette pratique ne trouble pas l'ordre public. De leur côté, les institutions doivent observer la plus parfaite neutralité. Cette loi peut être considérée comme la clef de voute de notre édifice républicain.

En plantant cet arbre, les participants ont voulu envoyer un message fort à l'ensemble de la société française et aux futures générations. A la fois dire leur espoir en la sagesse des hommes qui auront à faire en sorte de préserver le climat de notre planète en limitant la hausse des températures et, dans le même temps, au lendemain

des dramatiques événements du 13 novembre à Paris, proclamer leur volonté de maintenir vivant l'esprit de la loi de 1905, cette loi de paix et de concorde nationale, basée sur l'absolu respect des individus.

■ IMPÔTS LOCAUX ■

Les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014, le seront également en 2015 et 2016.

– Ceux qui ont déjà payé seront automatiquement intégralement remboursés

– Ceux qui ne l'ont pas encore fait ne doivent pas tenir compte des avis de relance reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr

■ ÉRADICATION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB ■

Les services de Carcassonne Agglo vont démarrer les travaux de mise en conformité des branchements eau potable sur les avenues de la Montagne Noire, du Ravelin, des Écoles et dans quelques rues du village. Il s'agit d'éradiquer les branchements en plomb dont la nocivité est connue.

Le chantier a débuté le 23 novembre et pourrait durer jusqu'à quatre semaines. Il est probable que les travaux, qui se déplaceront sur les axes précités, provoqueront quelques gênes aux automobilistes et quelques coupures d'alimentation en eau potable. Veuillez par avance nous en excuser.

■ CIRCULATION ■

Dans notre dernier bulletin, nous évoquions le projet portant sur le passage en sens unique de l'avenue de l'École, de la Grand'Rue et de l'axe rue de la Mairie-rue de l'église. Si, devant les problèmes liés au nombre croissant de véhicules, cette question était depuis longtemps posée, les élus ont jugé utile de hâter son application. Ils ont tenu compte de l'acuité des problèmes soulevés par la circulation de plus en plus dense et le stationnement dans les rues étroites du village, des dangers encourus par les piétons et devant les plaintes récurrentes émises par nos concitoyens, au risque de soulever les interrogations et même les récriminations de quelques-uns. Ceci est inévitable et se produit partout, à chaque opération de même nature.

Les membres de la commission ont choisi, parmi les variantes proposées par les organismes techniques, celle qui leur a paru à la fois la mieux adaptée au contexte lauranaï, la plus

simple à mettre en œuvre et la plus apte à convenir aux attentes de la population : remédier aux inconvénients constatés tout en facilitant les déplacements notamment au niveau des commerces du centre bourg qui seront plus facilement accessibles en voiture dès que les nouvelles habitudes seront prises par les conducteurs. Désormais, la circulation ne sera plus stoppée par des véhicules arrivant en sens inverse, dans ces rues où il est impossible de se croiser.

Le principe est simple et facile à comprendre par les usagers qui doivent retenir que l'avenue des Écoles se descend, que la Grand Rue se remonte entre l'angle de la rue de la Brèche et la Place de l'Ormeau et que l'axe rue de la Mairie- rue de l'Eglise est autorisé dans le sens allant de la mairie vers l'église.

Les poids lourds, sauf les véhicules de secours, se verront interdire l'avenue Pontus de la Gardie, dans le sens allant de la Tour du Portail neuf-Centre de secours-Ravelin pour éviter qu'ils ne se croisent dans les tronçons les plus étroits de cet axe.

L'avenue des écoles est maintenant en sens unique. Sur cet axe, des places de stationnement ont été tracées et sont réparties de façon à contraindre les conducteurs à ralentir. Il est demandé aux usagers de respecter ces emplacements et de les utiliser de préférence aux trottoirs, évidemment réservés aux déplacements des piétons.

Même si, dans cette période d'adaptation, des comportements choquants continuent à être relevés, nous espérons que l'intérêt de la démarche sera évident pour tous.

Comme il était annoncé, les chicanes installées sur les avenues pénétrantes ont été rectifiées pour une meilleure efficacité. D'autres améliorations seront apportées si elles s'avèrent nécessaires.



Dernière heure ...

Une affiche apposée sur la porte de la boulangerie nous informe de la fermeture définitive de ce commerce à compter du 31 décembre 2015.

AGENDA

Plusieurs soirées loto seront organisées par nos associations au cours des prochaines semaines. Les amateurs seront prévenus par voie d'affiches et de publications.

Cinéma de décembre

Dimanche 20 décembre. Tarif: 3.5 euros.

A 15h, séance pour les enfants au programme, le film « Mune, le gardien de la lune », suivi de la visite du Père Noël.

A 17h pour les grands : « Lolo ».

Parfois, le bonheur ne tient qu'à un fil...

Après le film un vin chaud vous sera offert.

Pensez à réserver la soirée du samedi 23 janvier 2016. Au programme : « STAR WARS »

Loto des Pompiers

Samedi 26 décembre à 21h. 16 quines, 4 cartons pleins, consolantes. 10€ les 6 cartons. Venez nombreux !

Réveillon de la Saint Sylvestre

Cette année, les Aînés Ruraux prennent le relais et organisent les festivités.

Les personnes intéressées sont invitées à se manifester avant la clôture des inscriptions.

Epiphanie

Les Amis du Patrimoine Lauranais organisent le dimanche 3 janvier la fête traditionnelle de l'Epiphanie. Rendez-vous dès 10h devant l'église pour le départ du défilé. Après la messe, un repas ouvert à tous sera servi au foyer. Réservation chez les commerçants ou auprès de Marie Masia 04 68 78 12 74 ou Jacques Mestre 04 68 78 12 39.

Concert du Nouvel An

Dimanche 10 janvier à 15h : concert du Nouvel An avec la Lyre de Limoux.

Si cette fermeture, en elle-même, ne nous surprend pas vraiment puisque les propriétaires l'avaient déjà évoquée dans un passé récent, nous sommes étonnés qu'elle soit strictement imputée au nouveau règlement de circulation dès sa mise en place

Comme indiqué ci-dessus, l'accès à ce commerce n'est en rien gêné par le sens unique dont la raison d'être est même, au contraire, de l'améliorer. Peut-être aurait-il fallu laisser le temps à la clientèle de s'adapter.